

Société Civile Professionnelle
Jean-Jacques Gatineau – Carole Fattaccini
Avocats associés au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
18 avenue de Friedland 75008 Paris - Tél 01 45 63 16 32 - Fax 01 45 63 16 27
scp-gatineau-fattaccini@orange.fr
Membre d'une association agréée - Le paiement par chèque est accepté

Paris, le 27 juin 2014

Aff : PASQUIER Sylvie
C/ : CAVIMAC

N/réf : Pourvoi civil n° T 13-24.011 – JJG/np
(Référence à rappeler SVP)

V/réf : Sylvie PASQUIER contre arrêt RG 12/04099
du 5 juillet 2013 de la Cour d'appel de Rouen

Cher Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli l'expédition exécutoire de l'arrêt intervenu dans cette affaire à la date du 28 mai 2014 et que j'ai signifié à mon Confrère adverse le 5 juin 2014.

Il vous appartient, si vous l'estimez nécessaire, de procéder à la signification à partie de cet arrêt pour faire courir le délai de 4 mois au terme duquel la saisine de la juridiction de renvoi ne sera plus possible (cf. articles 1034 et suivants du CPC).

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

*2.5 Je ne peux faire plus partie de mon cabinet
de votre adverse sans démission, malgré ce lien*

Association APRC
Monsieur Alain GAUTHIER
42, rue Philippe Flatot
71380 SAINT MARCEL